



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 4 novembre 2019 à 19h00 au bureau municipal à Chapeau.

À laquelle étaient présents son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Louis Schryer, Jacques Fleury et Dustin Denault.

Conseillère Chrissy Ann Payne est absente.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

146-19/11

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. **Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

4. **Approbation du procès-verbal**

147-19/11

Proposé par Neil Maloney que le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucun.

6. **Rapport du Maire, MRC**

Le maire donne un rapport verbal.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un rapport verbal.

148-19/11

Plan de sécurité civile (Chichester + Sheenboro + L'Isle-aux-Allumettes)

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chichester reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;



No de résolution
ou annotation

- ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
- ATTENDU QUE la municipalité de Chichester désire continuer d'avoir un plan conjointement avec les municipalités de Sheenboro et de L'Isle-aux-Allumettes pour maximiser l'efficacité et mieux partager les services et les ressources;
- ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;
- ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Corey Bissonnette et unanimement résolu :

- QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Alicia Jones, coordonnateur municipal de sécurité civile, soit adopté;
- QUE le coordonnateur et le conseil municipal soient nommés responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.
- QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté

149-19/11

Fonds accordés - Mises à jour du plan de sécurité

Proposé par le Louis Schryer que la Directrice générale soit autorisée à dépenser le montant de 16 500\$ alloué pour les améliorations et les achats nécessaires, conformément aux exigences du plan de sécurité civile conjoint.

Adopté

150-19/11

Budget 2020 - Services d'incendie de Pontiac Ouest

Proposé par Neil Maloney d'accepter le projet de budget 2020 pour les services d'incendie de Pontiac Ouest, tel que présenté; dont la portion de Chichester est budgétée à 60 000 \$ pour l'année 2020.

Adopté

Voirie & Environnement

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un rapport verbal.

Les initiatives de gestion des déchets et de compostage ont été discutées. De plus amples informations seront fournies lors de la prochaine réunion.

151-19/11

Projets TECO – 2019-2020

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST DONC proposé par le conseiller Jacques Fleury et résolu que :



No de résolution
ou annotation

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 001 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version no 001 ci-jointe comporte des prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté

Urbanisme & Développement

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d'urbanisme, donne un rapport verbal.

Administration & Finance

Le conseiller Schryer, Président du comité d'administration et de finance, donne un rapport verbal.

152-19/11

Association des artistes du Pontiac

Proposé par Neil Maloney de donner la somme annuelle de 125 \$ à l'Association des artistes du Pontiac Artists pour l'année 2020, au nom du musée Culbute, comme indiqué.

Adopté

153-19/11

Soutien - Projet de marché d'agriculteurs

Proposé par Neil Maloney que la municipalité appuie le projet de la Chapeau Agricultural Society concernant un marché de producteurs et que la municipalité de Chichester nomme la conseillère Chrissy Ann Payne avec le mandat de siéger à son comité de projet.

Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, étant absente; le maire donne un rapport verbal.



No de résolution
ou annotation

8. Questions par le public

Aucune.

9. Présentation des comptes

154-19/11 Proposé par Louis Schryer que les factures soient acquittées tel que la liste présentée.

Adopté

10. Lecture de la correspondance

- *Lettre demandant l'autorisation de défricher des arbres le long du chemin Malone.*

- *Lettre de demande de soutien financier - Projet de développement du cannabis*

- *Lettre demandant de l'aide pour le projet d'aquacentre de la ville de Pembroke*

155-19/11 Abattage d'arbres - Chemin Malone

Proposé par Jacques Fleury que la municipalité autorise la coupe et le défrichage des arbres et de la végétation le long du chemin Malone afin de permettre l'accès aux services de Hydro Québec, à la ferme El Camino; et les travaux seront complétés aux frais du propriétaire et que tous dommages subis à la chaussée résultant de ces travaux sera également à la charge du propriétaire.

Adopté

156-19/11 Demande de soutien financier

Proposé par Dustin Denault que cette municipalité soutienne le projet de développement du cannabis, en principe, mais refuse tout soutien financier direct; cependant, la municipalité approuve la suite des investissements dans les projets d'amélioration sur le chemin Malone, dans les années à venir.

Adopté

157-19/11 Centre aquatique de Pembroke

Proposé par Neil Maloney que la municipalité appuie le projet de la ville de Pembroke visant à créer un nouveau centre aquatique et communautaire et autorise la Directrice générale à signer et à envoyer une lettre d'appui à cet effet.

Adopté

11. Varia

158-19/11 Achat d'une tondeuse

Proposé par Corey Bissonnette d'approuver l'achat d'une nouvelle tondeuse à gazon à pilotage zéro et d'autoriser la Directrice générale à dépenser jusqu'à un montant maximal de 7 500 \$; excluant les taxes.

Adopté

159-19/11 Programmation TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par la Jacques Fleury et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

Adopté

12. Huis-clos

Pas nécessaire.

13. Date de la prochaine séance

160-19/11 Proposé par Corey Bissonnette que la prochaine séance de Conseil aura lieu le lundi 2 décembre 2019.

Adopté

161-19/11 Proposé par Neil Maloney que la séance extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget 2020 aura lieu le lundi 9 décembre 2019.

Adopté

14. Clôture de la séance

162-19/11 Proposé par Neil Maloney que la séance soit levée 20h00.

Adopté



Directrice générale / secrétaire-trésorière



Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version